

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU 31 JANVIER 2024**



accueil@bagard.fr

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un du mois de janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

<u>Etaient Présents</u>:: BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, TALARON Christophe, BENOI Bruno, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, MAZY Annie, MAZUC Chantal, GAY Sandrine, DESTRUEL Benjamin, CARLE Pierre, FRONT Marie-José, Joëlle ANESI et Cyril CLAUZEL.

<u>Etaient Absents</u>: ROUSSEL Yves (procuration donnée à Thierry BAZALGETTE), VEZY Anne (procuration donnée à Marianne BINAND) et Franck FREVILLE (procuration donnée à Daniel MAURIN), HAUTION Jean-Michel (procuration donnée à Christophe TALARON).

Etait absent: SOENEN Bernard

Nombre de membres en exercice : 21 Nombre de membres Présents : 16

Nombre de procurations : 4 Nombre de votants : 20

2024 01 04 : Demande de subvention : association extra-communale

Rapporteur: Daniel MAURIN

M. Maurin indique que la Commission Subvention s'est réunie pour examiner la demande de l'association des pompiers humanitaires « Groupe de secours catastrophe français » qui sollicite une subvention à hauteur de 0,05 euros par habitants (2582 habitants en 2022).. L'attribution s'est faite en fonction des critères définis en Conseil Municipal.

Les propositions de la Commission figurent dans le tableau suivant :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT en €
Groupe de secours catastrophe français	129,10
TOTAL	129,10

## Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Thierry BA

Publié le

ID: 030-213000276-20240131-2024\_01\_04-DE

Le Maire

## Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,

- **DECIDE** d'entériner la proposition.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget primitif 2024.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS ET MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS

Extrait certifié conform Fait à Bagard 1er/02/2

Le Maire Thierry BAZAL

Publiée par affichage en Mairie le